



Cercle de Bridge Le Cormier (CBLC)

Compte Rendu d'Assemblée Générale du 12 septembre 2024

Association Cercle de Bridge Le Cormier (CBLC)
C/o Mairie, Place du Fort Gentil
44770 La Plaine sur Mer

COMPTE RENDU D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2023/2024

Le 12 septembre 2024 à 18h00, se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire (AGO) les adhérents de l'association au nombre de 74 licenciés et 9 sympathisants présents ou représentés.

Les délibérations ont porté sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de Compte rendu de l'AG constitutif du 22 juillet 2023,
 - Renouvellement des membres du CA.
- Présentation du rapport moral d'activité par le président pour l'exercice 2023/2024,
 - Activités présentées par les principaux animateurs (formation, compétitions, tournois, presse et festivités)
- Rapport financier pour l'exercice 2023/2024 et budget prévisionnel,
- Rapport du vérificateur aux comptes,
- Approbation du rapport d'activité et du rapport financier de l'association pour l'exercice en cours,
- Approbation du budget prévisionnel,
- Fixation du montant des cotisations et droits de table
- Election des membres de la commission des litiges,
- Questions diverses.

1) Compte rendu de l'AG constitutive du 22 juillet 2023 : Dates de renouvellement des membres du CA :

- Le 22 juillet 2023, les membres fondateurs se sont réunis en Assemblée Générale Constitutive. (CR consultable sur le site du CBLC). Lors de cette AGC, nous avons omis de prévoir le renouvellement des membres du CA.
 - *Selon les statuts : Le CA est constitué de 6 membres. Ils sont élus en Assemblée Générale pour une durée de 3 ans, renouvelables chaque année par tiers. Les membres sortants sont rééligibles.*
 - Le CA a décidé du calendrier du renouvellement des mandats comme suit :



Cercle de Bridge Le Cormier (CBLC)

Compte Rendu d'Assemblée Générale du 12 septembre 2024

- Marie-Claude BRUN et Alain MARION à l'AGO de la saison 2024/2025
- Annie HUGUES et Alain TERCINIER à l'AGO de la saison 2025/2026
- Yvonne LE GALL et Philippe SIMON à l'AGO de la saison 2026/2027

2) Présentation du rapport moral d'activité par le président pour l'exercice 2023/2024 :

Le Président, Philippe SIMON remercie de leur présence les membres présents. Il excuse le Président du Comité d'Anjou, Jean-Paul NOURY et Madame le Maire Séverine MARCHAND.

Il propose une minute de silence pour les adhérents disparus Hervé De Gatines et Michel Lacarelle.

Le Président remercie les membres fondateurs, la municipalité de La Plaine sur Mer, le comité d'Anjou ainsi que les adhérents qui nous ont aidé et suivi dans cette aventure !

Que de chemins parcourus depuis la première réunion préparatrice à la création du Cercle le 10 juillet 2023 ! Beaucoup de formalités administratives en juillet et août. Premier Forum des associations à La Plaine/ Mer début septembre, Ouverture du Cercle et premier tournoi ! Création du site Web ainsi que du logo ! Les mois suivants nous ont permis de nous structurer, d'investir et de préparer les premières compétitions et animations festives.

Sur l'ensemble de l'année écoulée, une moyenne de 10 tables / tournois et de 7 à 9 tables en parties libres. Ceci prouve votre intérêt pour le bridge et votre volonté à progresser rapidement !

Toutes nos festivités participatives ont connu un fort succès grâce à vous et à la diligence d'Annie.

- 30/11 Beaujolais nouveau avec un buffet partagé le midi avant le tournoi
- 11/01 Nouvel an/galette des rois (1ère grande manifestation) : 97 participants...
- 16/02 Tournoi délocalisé au Skipper limité à 40 personnes suivi d'un diner (objectif atteint)
- 26/03 dégustation Von Chapoutier à la cave VnB : 31 personnes
- 28/05 Journée à Machecoul visite du château et conférence, Apéritif et déjeuner dans la grange : 64 participants. Merci à la famille De Grandmaison !
- 20/06 dégustation champagne autour d'un apéritif partagé à la Bernerie : 23 participants. Merci à Marie-Laure M. !
- 10/07 Déjeuner à la ferme aux oies suivi d'un tournoi avec remise de prix (il y en avait pour tous) les lots ont été tirés au sort 87 personnes étaient présentes

Donc une bonne participation et nous commençons des contacts pour suivre cette bonne voie !

Nouvelles responsabilités au sein du Cercle :

- Formation des débutants : Simone Delacourt





Cercle de Bridge Le Cormier (CBLC)

Compte Rendu d'Assemblée Générale du 12 septembre 2024

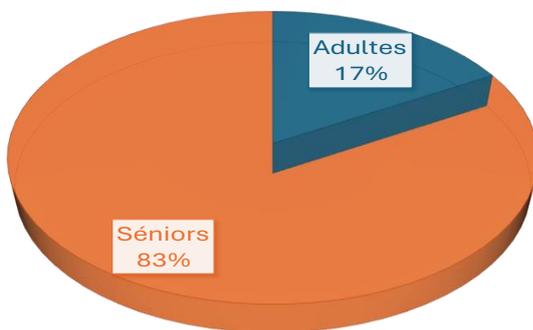
- Responsable développement : Richard Barbé, relation avec le Comité
- Responsable accueil des débutants : Marie-Jo Lapprand
- Adjointe aux festivités : Evelyne Chamot

Remerciements à Alain Marion (secrétaire), Daniel Caudart ((Site Web et logo), Muriel Kadouch (organisation tournois), Jean-Pierre Glaud (arbitrage) et Alain Tercinier (enseignement) ainsi qu'à Arlette Simon (enseignement et organisation tournois)

2023/2024 : 101 Licenciés & 41 sympathisants

LICENCIÉS

- Age moyen :
 - Femmes : 72 ans
 - Hommes : 73 ans



12/09/2024

5

2023/2024 : Participation par épreuve

Epreuve	Nombre de licenciés*	%
Tournoi de régularité en présentiel	87	86%
Tournoi en simultané	84	83%
Epreuve Fédérale	38	37%
Epreuve Comité	17	16%
Festival	20	19%

* Dès qu'un licencié a joué au moins une fois, il est comptabilisé

12/09/2024

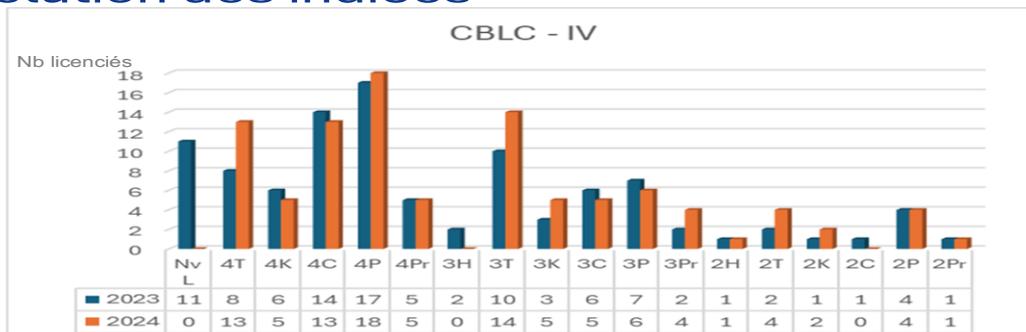
6



Cercle de Bridge Le Cormier (CBLC)

Compte Rendu d'Assemblée Générale du 12 septembre 2024

Evolution des indices



12/09/2024

7

3) Rapport financier pour l'exercice 2023/2024 et budget prévisionnel :

RECETTES		DEPENSES	
Avance de trésorerie	2 200,00 €	Matériel	3 456,99 €
Cotisations adhérents	5 073,00 €	Consommable, assurances, internet, monnaie pour banque	947,22 €
Cotisations sympathisants	820,00 €	Comité d'Anjou	2 159,70 €
Vente de sacs de jetons	8 100,00 €	Fédération française de bridge	4 083,90 €
Parties libres et cours	218,00 €	Bridge plus (Roy René)	1 808,80 €
Vente de boissons + jetons unitaires	205,00 €	Dépenses festivités	698,59 €
Vente de livres et matériel	1 610,18 €	Achat de matériel et manuels pour vente	1 538,08 €
Soutien crédit mutuel aux associations	33,84 €		
Dons	114,00 €		
Total	18 374,02 €		14 693,28 €
Solde du compte le 30 juin 2024			3 666,74 €
Solde de la caisse le 30 juin 2024			14,00 €
Total			18 374,02 €
Dette transformation d'avance sur trésorerie de 1200€ en don ce qui réduit la dette à 1000€		disponible au 30/06/ 24 3680,74€	



Cercle de Bridge Le Cormier (CBLC)

Compte Rendu d'Assemblée Générale du 12 septembre 2024

Après une seule année de fonctionnement le cercle présente un bilan financier positif de 360.74€ avec une dette de 1000 €, il peut envisager l'exercice 2024/2025 sereinement. Il fera face sans difficulté aux dépenses relatives à la mise en œuvre et au déroulement des cours, tournois, compétitions, festivités qui nous réuniront

La trésorière Yvonne Le Gall

Budget prévisionnel :

RECETTES	ESTIMEES	EST / Jetons à 2,50€	REALISEES	DEPENSES	ESTIMEES	REALISEES
COTISATIONS et ADHESIONS ADHERENTS	6 000,00 €	6 000,00 €		Fédération française de bridge	4 000,00 €	
COTISATIONS SYMPATHISANTS	800,00 €	800,00 €				
DROITS DE TABLE	9 720,00 €	12 150,00 €		DROIT DE TABLE FFB	4 000,00 €	
				COMITE D'ANJOU	2 600,00 €	
				BRIDGE PLUS (Roy René)	2 000,00 €	
ANIMATIONS FESTIVES	300,00 €	300,00 €		ACHAT DE JEUX DE CARTES	1 000,00 €	
Aide du comité d'Anjou pour l'achat de bridgemates et du serveur	804,00 €	804,00 €		ACHAT DE BRIDGEMATES+ SERVEUR+ VALISE	3 100,00 €	
Aide du crédit mutuel	37,60 €	37,60 €		ASSURANCES	120,00 €	
				ACHATS DE FOURNITURES	400,00 €	
				ACHATS DE BOISSONS ET GATEAUX	500,00 €	
FORMATIONS	400,00 €	400,00 €				
ACHATS DIVERS				ACHATS DIVERS	1 100,00 €	
TOTAL	18 061,60 €	20 491,60 €			18 820,00 €	
Résultat		1 671,60 €			-758,40 €	

Le budget prévisionnel peut paraître pessimiste mais la réserve de trésorerie de l'exercice précédent et un nombre croissant d'adhérents permettront de faire face aux divers besoins du cercle.

La trésorière Yvonne Le Gall

4) Rapport du vérificateur aux comptes :

ASSEMBLEE GENERALE du 12 Septembre 2024 / Rapport de la vérificatrice aux comptes

Monsieur Le Président

Mesdames et Messieurs les Administrateurs

Mesdames et Messieurs les Adhérents,

Je soussignée, Madame Martine PICOU, vérificatrice aux comptes pour le Cercle de Bridge du Cormier, et conformément aux statuts, je vous rends compte de ma tâche pour l'exercice comptable arrêté au 30 juin 2024 du dit-Cercle de bridge.

Avec la Trésorière, Madame Yvonne Le Gall, j'ai examiné plus particulièrement la nature des dépenses donc les factures, leur objet ainsi que la conformité de leur paiement, et les entrées en



Cercle de Bridge Le Cormier (CBLC)

Compte Rendu d'Assemblée Générale du 12 septembre 2024

numéraire. La gestion de la comptabilité m'est apparue saine, sans anomalie, bonne dans son ensemble et bien tenue. Je n'ai rien à formuler quant à la véracité des comptes. Vous pourrez en toute quiétude accorder le quitus pour cette gestion correcte

Je tiens à vous féliciter Monsieur le Président ainsi que Mesdames et Messieurs les Administrateurs pour tout le travail accompli, créant un cercle de bridge où règne convivialité, bonne humeur en permanence, en partant de rien. L'accueil y est toujours chaleureux.

C'était osé, ils l'ont fait, et bravo à Eux.

Je crois que, pas beaucoup de personne aurait eu le courage pour entreprendre cette mission. Il est beaucoup plus facile de gérer sur des acquis, et /ou de critiquer.

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Administrateurs recevez tous mes encouragements pour la future année qui ne sera pas simple financièrement car du matériel coûteux reste à acquérir.

Le Cormier, le 12 septembre 2024 / Madame Martine PICOU

5) Approbation du rapport d'activité et du rapport financier de l'association pour l'exercice en cours :

Après accord des présents, le vote s'est effectué à mains levées. Approuvés à l'unanimité !

Approbation du budget prévisionnel,

Vote à mains levées : Approuvé à l'unanimité moins une voix !

6) Election du vérificateur des comptes :

Martine PICOU est réélue à l'unanimité par vote à mains levées.

7) Fixation du montant des cotisations et droits de table :

- Cotisation Annuelle : 20€ pas de changement
- Les coûts des différents tournois sont importants pour notre Cercle.

À savoir par tournoi :

- Régularité : payé par Adhérent = 2€, prélevé par la FFB = 1,60€ → **Gain CBLC = 0,40€**
Simulation avec 1 jeton à 2,50€ → Gain CBLC = 0,90€
- École du Roy René : Adhérent = 2€, prélevé par l'organisateur = 2 €, prélevé par FFB = 1,60€
→ **Déficit CBLC = 1,60€ Simulation avec 1 jeton à 2,50€ → Perte CBLC = 1,10€**
- Roy René : Adhérent = 2€, prélevé par l'organisateur = 2,90€, prélevé par FFB = 1,60€ →
Déficit CBLC = 2,50 € Simulation avec 2 jetons à 2,50€ → Gain CBLC = 0,50€



Cercle de Bridge Le Cormier (CBLC)

Compte Rendu d'Assemblée Générale du 12 septembre 2024

- Proposition : Une évolution du coût de la participation « Coût du Jeton = 2.50€ au lieu de 2€ » aux tournois de régularité et École du Roy René. Pour les tournois du Roy René participation de « 2 jetons de 2,50€ » par adhérent.

Après explications, débats et simulations, la décision de porter le prix du jeton à 2.50€, de laisser tous les tournois à 1 jeton et de ne pas demander les livrets papier d'explications qui sont disponibles sur le site de l'organisateur.

Vote à mains levées : Approuvé à l'unanimité !

8) Election des membres de la commission des litiges :

- La Commission Des Litiges : une instance indépendante et Légale.
- Pour la commission des litiges, ses membres ne doivent pas être membres du bureau exécutif du club, ni être salarié du club. Ceci est une garantie d'indépendance.
- Composition de la commission : L'idéal est de 5 membres (3 titulaires et 2 suppléants). Pour les petits clubs on peut se contenter de 3 membres. Les membres doivent être élus par l'AG du club. Le Président de la commission est élu soit par l'AG soit par les membres de la commission
- Champ de compétence : Tous les incidents comportementaux (propos déplacés, insultants, injurieux, diffamatoires à l'adresse du partenaire, des adversaires, de responsables du club, de l'arbitre) se déroulant dans l'enceinte du club à l'occasion de compétitions du club (tournoi de régularité, partie libre, simultanés). Si ces incidents surviennent lors d'épreuves fédérales du comité, la juridiction compétente est la CRED.

Les incidents plus graves (agression physique, tricherie) sont du ressort de la CRED. Les indélicatesses (vol..) peuvent évidemment donner matière à plainte devant les tribunaux civils, mais aussi être traités par la commission des litiges.

- Qui peut saisir la commission des litiges ? Seul le Président du club peut saisir la commission : soit de sa propre initiative soit parce qu'un joueur licencié à la FFB lui a demandé (par écrit) la saisine de la commission. Le Président du club à la suite d'une telle demande, s'il juge inutile la saisine, doit en donner les raisons au demandeur dans un délai maximum de 2 mois. La saisine doit être faite par écrit.
- L'échelle des sanctions : L'échelle des sanctions est la suivante :
 - relaxe (acquittement)
 - blâme
 - exclusion temporaire du club. La durée d'exclusion peut être assortie partiellement ou totalement de sursis.
 - exclusion définitive du club Notification de la décision Il faut établir un compte rendu d'audience. Un des membres de la commission le rédige et le Président le signe.
- *Extrait document FFB / Dernière mise à jour FFB : avril 2022*



Cercle de Bridge Le Cormier (CBLC)

Compte Rendu d'Assemblée Générale du 12 septembre 2024

Liste des candidats à la commission des litiges :

- Philippe AGUENIER,
- Muriel KADOUCH,
- Marie-Laure MAILLET,
- Vivianne MORETTE-BOURNY.

Après accord, vote à mains levées : les 4 candidats sont élus à l'unanimité !

9) Questions diverses :

Néant !

Plus de sujet à débattre, La séance est levée.

Le Président ainsi que les membres du CA remercient les adhérents de leurs présences et de leurs confiances renouvelées.

Un excellent moment de convivialité leur est souhaité ainsi qu'une bonne fin de soirée.

A vous retrouver aux prochains tournois !

Le Président
Philippe SIMON

Le Secrétaire
Alain MARION